DANS noire numero de décembre, nous avons dressé un tableau général de la situation des surplus automobiles. Depuis, cette question a fait couler beaucoup d'encre et soulevé certaines passions, et c'est pourquoi, aujourd'hui, avec impartialité et objectivité, nous voulons présenter à nos lecteurs le problème dans sa vérilé technique et commerciale.

Voici donc les précisions qui viennent de nous être données par M. l'Intendant général Bernard, président de la S. N. V. S., et M. Denis, directeur général. Elles ont — puisque M. Bernard avait été entendu la veille de notre entretien par le Conseil restreint des ministres — la valeur d'une précieuse documentation.

COMBIEN DE VÉHICULES AUTO-MOBILES LA S. N. V. S. A-T-ELLE TROUVÉ DANS LES CAMPS?

Oss du transfert des dépôts automobiles par les Autorités américaines, les matériels suivants se trouvaient répartis dans vingt pares principaux et huit pares auxexes:

102 000 véhicales à moteur et 40 000 remorques, auxquels Il convient d'ajonter : 1 700 half tracks, 2 500 chenillettes, 1 800 motocyclettes, 8 000 biey-clettes

ciettes
Toutefois, ces chiffres sont susceptibles d'une légère
augmentation lorsque les derniers petits pares amé-ricoins auront été transferés.
Les principaux dépôts de matériel automobile sont les suivants:

DÉPOTS	VÉHICULES	REMORQUES
Bazancourt (Marne)	16.000	9.500
Cleveland (Marne)	4.500	3.500
Le Havre (SL.)		1.000
Mourmeion (Marne)		8.000
Etain (Meuse)		5.500
Valenciennes (Nord)	16,000	13.000
Vitrolles (Bdu-R.)		10.000
Vincennes (Seine)		7.000
Fontainebleau (S. et-M.)		300

QUELLE EST LA PROPORTION DES VÉHICULES POUVANT ETRE REMIS EN ÉTAT DE MARCHE?

Cinquante-six mille véhicules sont susceptibles d'être remis en état de marche sur les parcs. Il s'agit, en la circonstance, de réparations consistant au remplacement des accessoires manquants, à la recharge et à l'échange des batteries, à la réparation des pueumatiques, mais exchant les dénuntages d'organes mécaniques importants. Tous les véhicules, sans exception, ont exigé l'intervention de mécaniciens, car ils m'étaient pas susceptibles de prendre la route dans l'état où nous les avons trouvés au moment de la prise en charge.

Il n'est pas possible de préciser encore actuellement, pour chaque type de matériels, le nombre exact des véhicules susceptibles d'être réparés dans les ateliers spécialisés, par naport à celui des véhicules devant être considérés comme des épaves ne pouvant servir qu'à la récupération des pièces détachées. En ce qui concerne les Jecps:

27.000 ont ête prises en charge.

L'Augu pourrent être remises en état sur les depots, dans l'état où nous les avons trouves au moment de la prise en charge.

dans l'état où nous les avons trouves au moment de la prise en charge.

Il n'est pas possible de préciser encore actuellement, pour chaque type de matériels, le nombre exact des véhicules susceptibles d'être réparés dans les atéliers spécialisés, par rapport à celui des véhicules devant être consadéres comme des épaves ne pouvant servir qu'à la récupération des pièces détauhées. En ce qui concerne les Jeeps :

27.000 ont été prises en charge.

17.000 pourront être remises en état sur les dépôts, 8.000 pourront être réparées dans des atellers spécialisés, sous réserve toutefois d'avoir les pièces de rechange nécessaires.

2.000 au minimum doivent être considérées comme épaves.

comme épaves.

EST-IL EXACT QUE DES VÉHI-CULES AIENT ÉTÉ VENDUS, EN FRANCE, EN DEHORS DE LA S. N. V. S. ?

Les matériels destinés à l'économie française et provenant des surplus alliés ne peuvent être achetés que par le Conseil français des Surplus alliés et ne peuvent être vendus que par la Société nationale de Vente des Surplus.

Vente des Surphus.

Les matériels qui auraient été cédés par les Autorités alliées à des sociétés ou à des gouvernements étrangers, ne pourraient circuler en France que sous le régime de l'admission temporaire, ou qu'après délivrance d'une licence d'importation.

La délivrance de licence d'importation n'est pas du ressort de la S. N. V. S.; chaque fois que Favis du C. F. S. A. et de la S. N. V. S. a été demandé pour l'octroi de licence, ces organismes ont donné un avis déravorable.

QUEL EST LE NOMBRE DE VÉHI-CULES VENDUS PAR LA S.N.V.S.?

An 1er avril 1947, 35.639 véhicules et remorques ont été livrés, dont 9.500 jorps. Ces livraisons se décomposent de la façon suivante :

 1.118 aux administrations publiques.
 3.483 au socteur militaire.
 209 pour Pexportation.
 3.325 au secteur Afrique du Nord et Colonies. 21.504 au secteur civil métropolitain.

Le nombre des demandes reçues par la S. N. V. S. pour ce dernier secteur n'est pas chiffré, car les demandes d'achat sont recueillies par les réseaux commerciaux des chefs de file; toutefois, en ce qui concerce les jeeps, le nombre des demandes enregistrées est très supérieur au contingent qui a pu être affecté à ce secteur.

Y A-T-IL ENCORE DES JEEPS A VENDRE?

Le Ministre de l'Economie Nationale a attribué exeleur métropolitain un contingent de :

Le Ministre de l'Économie Nationale a attritue au secteur privé et 1.700 pour les secteur privé et 1.700 pour les administrations; 1.000 jesps en état de marche, dont 5.300 pour les secteur privé et 1.700 pour les administrations; 1.000 jesps à réparer; 1.000 épaves de jesps.

Al heure actuelle, les 5.300 jesps en état de marche, destinées au secteur privé, ont été mises en place dans chacun des departements intéressés, selon les quantités fixées par la Direction des programmes économiques, compte tenu des indices pondérés d'activité industrielle et agricolle, et les préfets prosoncent les attributions.

Ce travail est très avancé, et même terminé, dans la plupart des départements; toutefois, en ce qui concerne le contingent destiné à l'agriculture (environ 30 % du contingent secteur privé), les attributions ne sont pas encore prononcées, une circulaire interministérielle devant regler les conditions de cession de cettle catégorie de véhicules, dont la vente serait subordonnée à des engagements relatifs à la culture et aux livraisons de blé. Ceu n'est d'ailleurs plus de la compétence de la S. N. V. S.

Les autres catégories de jeeps ne sont pas encore vendues, Elles donneront lieu à répartition. Il est possible, toutefois, qu'une part importante des 1.000 véhicules à réparer seront réservés à l'agriculture.

COMMENT ACQUÉRIR UN VÉHI-CULE DES SURPLUS?

a) Véhicules en état de marche

S'inscrire chez un agent de l'Automobile de son choix, sous réserve que cet agent fasse partie du réseau commercial d'un chef de file habilité par la U.S.N.C.R. A. (liste publiée dans notre numéro de décembre.)

COMMENT ACQUÉRIR UN VÉHI-CULE DES SURPLUS?

a) Véhicules en état de marche.

S'inscrire chez un agent de l'Automobile de son choix, sons réserve que cet agent fasse partie du réseau commercial d'un chef de file habilité par la C, S, N, C, R, A, (liste publiée dans notre numéro de décembre.)

décembre.)

Jusqu'an 1^{ex} avril, il était, en outre, nécessaire de s'inscrire auprès de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées du département, ce dernier étant habilité à délivère les décisions d'attributions aux clients. Depuis le 1^{ex} avril, la vente est pratiquement libre, sauf, toutefois, pour les camions-bennes, les tracteurs au-delà de 7 t. 5, pour lesquels les ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées doivent toujours délivrer une décision d'attribution. Les camions-ateliers et les remorques de 16 à 25 toures sont répartis par la Commission permanente du Matériel de Génie civil.

Cus particulier des jeeps.

Cas particular des jeeps.

Les décisions d'attribution sont prononcées pai les préfets assistés d'une commission représentant les principaux intérêts économiques du département. Les clients acquéreurs de cette catégorie de véhicules doivent doite s'inserire, non sculement auprès du commerçant-réparateur-distributeur, mais égulement à la préfecture de leur domicile.

b) Véhicules non en état de marche.

Certaines quantités de véhicules sont mises en vente à intervalles réguliers, suivant des programmes établis chaque mois. Ces matériels sont vendus, soit par adjudication, avec le concours de l'administration des Domaines, soit de gré à gré, soit, ainsi qui est prévu pour le mois de mai, au premier acquéreur à des prix détermines.

Les dates de ces contents à la resultant de la content de la

a des prix determines.

Les dates de ces ventes et les présentations de véhicules sont annoncées dans les journaux et publiées
dans les bulletins des Chambres syndicales Intéressées. En outre, un bulletit récapitulatif mensuel
sern diffusé par les soins de la S. N. V. S.



A UJOURD HU., cans les cinq parties du monde, la Jeep possèce une repuision que seule la Ford T aurait pu lui dispute.:

Son nom facile à prononcer dans toutes les langues (provenant de la contraction, dans la langue anglaise, des initiales G. P. qui, elles-mêmes, sont celles des mots « Ceneral Purpose » ou « tout usage ») et sa silbouette caractéristique sont connues sous toutes les latitudes.

Or, la Jeep, du fait de sa conception originelle nettement orientée, du fait même de sa réussite sur le plan militaire, sa présente pour le temps de paix avec un préjuge favorable. Minutieusement étudiée des 1940, elle a subi d'abord sous la forme de pompreus productes des assais riconsentes. de nombreux prototypes des essais rigoureux et multiples. Fabriquée ensuite en grande série par Ford et Willys-Cverland, elle a subi victo-rieusement les épreuves du feu au cours des campagnes successives.

Avec ce palmares, la Jeep n'est donc nullement, la guerre terminée, justiciable des chantiers de démolition, mais au contraire peut et doit s'intégrer dans l'économie du temps de paix.

Les éléments principaux qui caractérisent la personnalité de la Jeep, sont : a) Un moteur qu'il sulfit de munir d'un regulateur et d'un carburateur approprié pour ramener la consommation de 16 à 13 litres); b) Une boite de vitesses à 3 combinaisons AV et une AR (qui attaque le pont AR pour les déplacements sur route); e) Une boite de réduction auxiliaire permettant de démultiplier la transission et à travers laquelle l'attaque de l'essieu AV peut s'effectuer afin d'obtenir une adhérence totale pour les déplacements en terrain varié, et le remorquage de fortes charges; d) Un pont AV moteur; e) Une suspension par ressorts à lames paraboliques et amortisseurs hydrauliques. Elle peut recevoir les éléments complémentaires suivants : a) Une prise de mouvement centrale, permettant l'entralnement par courroie trapézoidale de pompe, compresseur, etc.; b) Une prise de mouvement entrale, permettant l'entralnement à l'aide d'un arbre cannelé de faucheuses, lieuses, tarières... et par poulle de batteuse, scie circulaire, etc...; e) Une barre de traction comportant 9 positions dans le plan horizontal et deux hauteurs pour faciliter l'attelage des engines romorqués.

par courroie trapézoidale de pompe, compresseur, etc.; 6) Une prise de mouvement arrière pour l'entraisement à l'aide d'un arbre cannelé de faucheuses, lieuses, tarières... et par poulle de batteuse, scie circulaire, etc...; e? Une barre de traction comportant 9 positions dans le plan horizontal et deux hauteurs pour faciliter l'attelage des engins remorqués.







